COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2007 (convocation du 15 octobre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BANNEL Jean-Didier. M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, M. HOURCQ Robert, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)

M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)

M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel

M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)

M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max

M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick

M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)

Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 26 octobre 2007

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT Direction Développement Urbain et Planification

N° 2007/0769

Mise en oeuvre du Programme d'Actions Territorial (PAT) en faveur du parc privé - Décision - Autorisation -

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à élaborer un Programme d'Action Territoriale (PAT) présentant l'ensemble des dispositifs et actions mises en œuvre par la CUB en faveur du parc privé.

Le PAT doit être « approuvé » par « le président du Conseil Général ou de l'EPCI (article R32-10-1), après avis de la CLAH, puis transmis au délégué local de l'ANAH du département ».

La CUB a engagé une modification de son Programme Local de l'Habitat en 2007 et a ainsi établi un diagnostic de la situation du parc privé au sein de son agglomération. Au regard des éléments de diagnostic de ce parc, la CUB ambitionne de promouvoir à travers son PAT :

- Un parc privé de qualité répondant aux critères de développement durable,
- La recherche de la meilleure adéquation entre l'offre privée et la demande notamment en terme de loyers,
- Une amélioration de la connaissance du fonctionnement de ce parc.

Ces trois enjeux se traduisent pour l'Etat, la CUB et l'ANAH par un programme déclinant les actions à mettre en oeuvre dans le but de répondre au mieux aux attendus des partenaires :

- Augmenter le nombre de logements conventionnés en mettant en place des outils appropriés de type Programme d'Intérêt Général,
- Assurer le suivi de la délégation des aides à la pierre,
- Améliorer les outils de connaissance du marché local notamment à travers un dispositif d'observation de la demande,
- Développer une communication durable en faveur du parc privé aussi bien en direction des propriétaires bailleurs que des locataires ainsi que des propriétaires occupants,
- Développer auprès des partenaires de la CUB et de l'Etat notamment le tissu associatif, une cohérence d'actions répondant au mieux aux enjeux précités.

Le Programme d'Action Territoriale qui vous est soumis se présente en deux parties :

- Une première partie reprenant des éléments de diagnostics et les enjeux,
- Une deuxième partie, sous forme de tableaux, récapitulant l'ensemble des actions envisagées et des orientations prises en Commission Locale de l'Habitat, en vue de définir concrètement les critères de mise en œuvre de la politique de l'habitat privé sur la CUB.

Aussi, au regard de ces éléments et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser le Président à proposer le projet de PAT en Commission Locale de l'Habitat, de l'approuver après avis de ladite Commission et de le transmettre à la déléguée locale de l'ANAH.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président.

REÇU EN PRÉFECTURE LE 16 NOVEMBRE 2007

PUBLIÉ LE : 16 NOVEMBRE 2007

M. VÉRONIQUE FAYET